

Centre Dramatique National de Franche-Comté - Réfection du hall d'entrée de la Salle du Casino et aménagement d'une salle de répétition dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle - Approbation des projets et demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon vient d'accueillir à la tête du Centre Dramatique National de Franche-Comté, M. René LOYON.

La nouvelle équipe est désormais installée dans les locaux du Casino où se situent également tous les services administratifs et techniques du Centre.

Pour permettre un meilleur accueil du public et lui donner des conditions plus confortables d'attente, au moment de l'achat des billets, des abonnements, avant les spectacles, pendant les entractes, il a été envisagé un réaménagement complet du hall d'entrée afin de donner plus d'espace et rendre le foyer-bar plus convivial.

Un projet, étudié par les Services Techniques, en accord avec les responsables du Centre Dramatique, prévoit :

- la démolition des aménagements actuels du hall, des sanitaires et du foyer,
- les travaux de maçonnerie et de béton armé,
- la mise en place de carrelage et faïence,
- la mise en place de cloisons nouvelles, de revêtements muraux, de revêtement décoratif mural, de revêtements de sols, de peinture,
- la réfection des plafonds,
- la réfection de la plomberie et des sanitaires,
- l'installation de mobiliers divers (bureau, billetterie, banque, console informatique, vestiaire, bar).

Le coût de cette opération a été estimé à 800 000 F TTC, le Ministère de la Culture et de la Communication étant susceptible d'apporter un concours financier à hauteur de 200 000 F.

Il convient d'autre part d'envisager l'aménagement d'une salle de répétition.

En effet, le bâtiment du Casino abrite la salle de spectacles du Centre Dramatique, mais n'offre pas la possibilité d'une salle de répétition vu l'exiguïté des surfaces.

Or la nécessité d'une salle de travail pour une cellule de création s'impose ; les prédécesseurs de M. René LOYON ont utilisé à cette fin la Boutique Théâtre, désormais démolie, puis un espace situé dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle mais non aménagé, sans dispositif de chauffage ni installation électrique fiable.

Il est donc proposé de remettre en état cet espace situé en prolongement de la salle précédemment attribuée à la Compagnie chorégraphique YANO, équipée d'un plancher de danse qui ne permet pas une utilisation par une compagnie théâtrale sauf à courir le risque de détruire le parquet.

Un projet étudié par les Services Techniques prévoit :

- la démolition et remise en état du plancher
- le traitement de la charpente et la réparation d'une ferme affaissée

- les travaux d'isolation des cloisons et faux plafonds
- les travaux de menuiserie y compris fabrication et pose de façades de placards
- les travaux de plomberie
- les mises en peinture
- les travaux d'électricité et de chauffage.

Cette seconde opération a été évaluée à 1 200 000 F TTC, le Ministère de la Culture et de la Communication étant là aussi susceptible d'apporter un concours financier qui pourrait être de 400 000 F.

Sur avis favorable de la Commission Municipale, le Conseil Municipal est invité à :

- 1) approuver les projets ci-dessus mentionnés
 - 2) autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget
 - 3) solliciter pour ces deux opérations les participations financières de l'Etat, de la Région et du Département étant précisé que l'Etat est susceptible de subventionner ces opérations à hauteur de 200 000 F pour la réfection du hall d'entrée de la salle du Casino et 400 000 F pour l'aménagement d'une salle de répétition dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle
 - 4) inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès notification des décisions attributives, le montant des subventions obtenues en recettes au chapitre 903.64.1051/1052/1053.509.33000 et en dépenses au chapitre 903.64.232.00509.33000
 - 5) s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville dans les conditions suivantes :
 - *hall de la Salle du Casino* : transfert des crédits nécessaires du chapitre 903.63.232.86011.33000 au chapitre 903.64.232.00509.33000
 - *salle de répétition dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle* : financement à prévoir dans budget des années ultérieures.
- Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.